



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 12485

Texte de la question

M. Jean-Michel Marchand attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les problèmes posés par la retraite complémentaire anciens combattants versée par l'IRCANTEC. En effet, seuls les fonctionnaires bénéficient d'une valorisation des années passées sous les drapeaux en tant que sous-officiers, touchant ainsi cette retraite complémentaire. Les anciens salariés, qui, quant à eux, n'ont pas travaillé dans l'administration, ne peuvent prétendre à ce droit. C'est pourquoi, il souhaite qu'il lui précise si des mesures seront prises afin de corriger cette inégalité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Marchand](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12485

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1720